



Valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux : un juste équilibre à trouver

Vincent Jolivet – Directeur de Rivages de France

Dans la recherche d'un équilibre entre valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux, quatre poids peuvent être mise dans la balance :

- la volonté de protéger les espaces naturels sous l'influence du libre accès ;
- la découverte du milieu naturel comme objectif commun ;
- la valorisation touristique comme politique d'ouverture pour les gestionnaires d'espaces naturels ;
- la nécessaire préservation de la nature au-delà des espaces protégés.

Préambule : quelques éléments sur la protection des espaces naturels littoraux

Les dispositions de la loi Littoral spécifiques aux espaces naturels sont au nombre de trois. L'article L 146-6 du code de l'urbanisme qui prévoit la préservation des espaces remarquables et caractéristique du littoral en posant un principe d'inconstructibilité dans ces espaces ; le dernier alinéa du même article qui rend obligatoire le classement, au titre de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme, des espaces boisés les plus significatifs ; enfin, l'article L 146-2 qui impose aux SCOT et aux PLU de prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation.

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé par une loi du 10 juillet 1975. Il a pour mission de sauvegarder, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt biologique et paysager. Son objectif est de garantir, à l'horizon 2050, la protection d'un tiers du patrimoine terrestre et marin des rivages de la France métropolitaine et d'Outre-mer, ce qui correspond à environ 280 000 hectares. Au 1^{er} juin 2008, le domaine sous la protection du Conservatoire du littoral était de 117 000 hectares, répartis sur près de 600 sites.

Rivages de France est une association créée en 1990 à l'initiative des collectivités et organismes gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral, qui aujourd'hui à vocation à rassembler l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels littoraux (les différents niveaux de collectivités territoriales, des réserves naturelles, des parcs naturels régionaux, etc.).

La mission de Rivages de France est d'apporter à ces gestionnaires un appui technique, juridique et méthodologique et d'animer un réseau d'échange entièrement dédié à la gestion des espaces naturels littoraux et lacustres.

L'association est également la structure qui fédère les « gardes du littoral », c'est-à-dire l'ensemble des agents – gardes, agents d'entretien, animateurs, agents d'accueil – qui sont employés par les gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral.

I – La protection des espaces naturels littoraux sous l'influence du libre accès

La vocation sociale, sinon touristique, des espaces naturels littoraux

Il est un trait commun à ces dispositifs et à ces acteurs, c'est l'influence du principe du libre accès au rivage et de l'ouverture au public des espaces naturels.

L'article L 321-9 du Code de l'environnement dispose en effet que : « ... L'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines. »

Limité au domaine public maritime dans un premier temps, ce principe du libre accès a été étendu par la loi Littoral aux espaces littoraux. L'instauration des servitudes de passage longitudinale et transversale illustrant ce principe d'accessibilité pour tous du littoral.

Même les dispositions de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme portant sur les espaces naturels remarquables prévoient que des aménagements légers peuvent y être implantés lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public. Pour les espaces naturels présentant le caractère de coupures d'urbanisation, la jurisprudence admet qu'ils peuvent accueillir des terrains de camping ou des zones de loisirs telles que des centres équestres ou des golfs.

S'agissant du Conservatoire du littoral, la mission d'accueil du public n'était pas prévue par la loi de création de l'établissement. Ce n'est qu'en 2002, avec la loi relative à la démocratie de proximité, qu'elle fût ajoutée, mais cela n'a fait que rejoindre une réalité préexistante sur le terrain.

Cette vocation sociale, sinon touristique, est donc une constante des espaces naturels littoraux, et de fait, à l'instar de l'ensemble du littoral, ils connaissent une très forte fréquentation. Pour exemple, une étude menée en 2003 à la demande du Conservatoire du littoral a estimé à près de 30 millions le nombre de visiteurs annuels sur ses terrains, dont 50 % l'été.

La forte densité de population sur le littoral – supérieure à la moyenne nationale – ajoute une dimension supplémentaire à cette fréquentation : beaucoup des espaces naturels littoraux sont des sites péri-urbains qui connaissent une fréquentation régulière et des usages très variés.

Pour le gestionnaire, protéger un espace naturel, ce sera donc souvent tenter de maîtriser sa fréquentation, afin d'en prévenir ou d'en réduire les impacts sur un espace particulièrement fragile.

Cette idée est d'ailleurs expressément inscrite dans l'article L 322-9 du code de l'environnement, qui limite l'ouverture au public du domaine du Conservatoire du littoral à la vocation et à la fragilité de chaque espace.

Dans bien des cas, les mesures de protection du milieu vont donc s'attacher à canaliser la fréquentation, limiter ou interdire certains usages, ce qui peut être résumé par une formule quelques fois employée par les gestionnaires : le bon nombre, au bon endroit, au bon moment.

Ainsi, peu nombreux sont les gestionnaires qui cherchent à accueillir davantage de visiteurs sur leurs sites. Nous sommes plutôt dans une tendance de mise en valeur discrète, illustrée, par

exemple, par la volonté du Conservatoire du littoral de ne pas avoir de signalisation routière marquant la présence de ses sites.

II – La découverte du milieu naturel comme objectif commun

Les espaces naturels littoraux, des milieux encore à découvrir

Toutefois, cela n'efface pas une autre mission des gestionnaires, qui doit constituer un objectif commun avec le monde du tourisme : la découverte du milieu naturel et la sensibilisation à l'environnement.

Sur ce point, il y a certainement des progrès à faire et des prestations à inventer car les espaces naturels littoraux sont encore principalement fréquentés pour la qualité de leurs paysages ou comme support d'activités sportives et de loisirs.

Les espaces naturels littoraux sont des milieux vivants, évolutifs, soumis à l'influence de la mer, et bientôt de son élévation. La découverte de ces milieux par le tourisme doit pouvoir s'en nourrir et s'affranchir de représentations figées.

De même, le développement du tourisme de nature peut être un bon moyen de découverte, de reconnaissance de la qualité, de la fonctionnalité, et donc de la protection de milieux quelquefois mal perçus. C'est notamment le cas pour des zones humides telles que les marais, les mangroves qui ont encore la réputation d'être des milieux hostiles ou insalubres.

La sensibilisation à l'environnement comme prestation professionnelle et touristique

Pour ce faire, les gestionnaires d'espaces naturels doivent développer des compétences propres et continuer de professionnaliser l'accueil sur les sites.

Pour beaucoup de gardes du littoral, c'est une part non négligeable de leurs missions mais on ne compte à proprement parler que 70 animateurs et agents d'accueil sur les 580 gardes qui travaillent sur les terrains du Conservatoire du littoral. La reconnaissance de ces métiers est en outre assez récente puisque c'est seulement en 2003 qu'ils ont été ajoutés au référentiel d'emploi des agents affectés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Il va de soit que cela implique des besoins en terme de formation et de partage des compétences qui justifient à eux seuls des partenariats avec le monde du tourisme.

Par ailleurs, même s'il existe beaucoup d'expériences intéressantes, il y a besoin de développer une véritable ingénierie à la croisée du tourisme et des espaces naturels, qui aille au-delà de la traditionnelle visite de terrain commentée et qui puisse notamment s'appuyer les nombreuses maisons de sites qui existent sur tout le littoral.

III – La valorisation touristique, une ouverture pas seulement pour le public

La protection des espaces naturels littoraux comme projets de territoire

La valorisation touristique ne doit pas seulement être perçue comme une ouverture des sites au public, elle est aussi l'occasion de conforter la place des espaces naturels dans les politiques locales.

C'est même quasiment une exigence de nos systèmes de protection puisque ce sont les collectivités territoriales qui ont à mettre en œuvre les dispositions de la loi littoral, et ce sont majoritairement elles qui investissent dans la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Face à la pression que connaissent ces collectivités, le meilleur moyen d'avoir des projets de protection, c'est donc de les lier à des projets de développement local.

Il faut savoir également travailler à une bonne échelle et mettre en avant le rôle structurant d'un réseau d'espaces naturels protégés dans la cohésion et l'attractivité d'un territoire.

Etoffer la vision des espaces naturels

L'accueil de quelqu'un sur son territoire, *a fortiori* un touriste, doit également amener les gestionnaires d'espaces naturels à s'interroger sur la nature de leurs sites, sur ce qu'ils ont comme atouts à faire découvrir.

C'est une réflexion qui permet d'enrichir la vision des espaces naturels bien au-delà de leurs constituantes et de leurs fonctionnalités purement écologiques, vers des considérations historiques, culturelles, sociales, etc.

Cet enrichissement ne peut être que bénéfique à la protection car il permet d'imbriquer les espaces naturels dans une vision partagée du territoire.

C'est typiquement la démarche des opérations Grands sites ou des Parcs naturels régionaux, c'est aussi de plus en plus celle du Conservatoire du littoral et de ses partenaires, comme nous le montre par exemple la réhabilitation de l'anse de Paulilles dans les Pyrénées Orientales.

IV – La renaturation des espaces touristiques, un autre équilibre à trouver

Le besoin de préserver la nature va au-delà des espaces naturels protégés

Malheureusement, la protection de la nature ne peut se satisfaire d'une politique de création d'espaces protégés, et comme l'a souligné le Groupe de travail n° 2 du Grenelle de l'environnement, l'enjeu est aujourd'hui de *reconstituer le tissu vivant du territoire*.

Cela passera notamment par la mise en place des Trames verte et bleue, mais plus largement, il faudra enfin prendre en compte concrètement la nature dans tous les projets d'aménagement du territoire.

S'agissant du tourisme, l'équilibre à trouver n'est donc pas seulement entre la valorisation touristique et la protection des espaces naturels, mais aussi dans la renaturation d'espaces *touristiques* dont la qualité naturelle a été oubliée, si ce n'est effacée, au profit d'une certaine forme de tourisme.

Un exemple d'application : le nettoyage raisonné des plages

La situation des plages – espaces touristiques s'il en est ! – en est une des meilleures illustrations. Appréciables pour leur propreté et les paysages qu'elles offrent à contempler, les plages n'en sont pas

moins des milieux vivants, fragilisés par des pratiques de nettoyage qui tiennent davantage compte des aspirations du public que de leur fonctionnement naturel et de leurs fonctionnalités.

C'est pourquoi, dans la continuité des opérations de communication conduites depuis 2006 sur le nettoyage écologique des plages – diffusion de plaquettes accompagnées d'un DVD –, le Conservatoire du littoral et Rivages de France souhaitent poursuivre la sensibilisation envers les élus des communes littorales sur l'importance de maintenir les lisses de mer en haut de plage. En effet, de nombreuses collectivités hésitent à se lancer dans des opérations de nettoyage sélectif, pourtant, la lisse de mer joue un rôle fondamental contre l'érosion côtière et il devient urgent de nettoyer les plages de façon raisonnée afin de limiter le recul du trait de côte et de préserver la biodiversité littorale.

Une étude appliquée, financée par Veolia Environnement, a été lancée en mai 2008 pour une durée de deux ans. Elle vise à développer des outils d'aide à la décision à la disposition des élus concernant les aspects techniques et financiers d'un nettoyage raisonné (= nettoyage différencié) des plages métropolitaines. Il s'agit de différencier les secteurs à nettoyer selon des enjeux écologiques, d'érosion côtière et touristiques en vue de définir un nettoyage des plages adapté à chaque situation (*type* : manuel ou mécanique, *période*, *fréquence*), ...en d'autres termes, trouver un équilibre entre valorisation touristique et protection de la naturalité des plages.